

## PLACEMENTS GARANTIS LIÉS AUX MARCHÉS (PGLM)

# Placement garanti Diversifié canadien

Terme : 3 ans



**Desjardins**  
Gestion de patrimoine

PLACEMENTS • INVESTISSEMENTS

## APERÇU

Le Placement garanti Diversifié canadien vous offre le potentiel de rendement de grandes sociétés canadiennes, tout en protégeant votre capital. Il est idéal pour contribuer à la diversification de votre portefeuille.

- Capital garanti à 100 % à l'échéance
- Couvert par l'assurance-dépôts<sup>1</sup>
- Versement des intérêts à l'échéance
- Admissible aux régimes enregistrés
- Si le placement n'est pas enregistré, imposition du rendement à l'échéance<sup>2</sup>
- Aucuns frais de gestion
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse

| Indications de rendement         | 1 000 \$ et plus |
|----------------------------------|------------------|
| Rendement annuel composé maximal | 2,28 %           |
| Rendement cumulatif maximal      | 7,00 %           |
| Taux de participation            | 100 %            |

| Dates clés            |                                  |
|-----------------------|----------------------------------|
| Période de vente      | 25 septembre au 25 novembre 2017 |
| Émission du placement | 14 décembre 2017                 |
| Échéance du placement | 14 décembre 2020                 |

Le taux de participation représente le pourcentage du rendement des titres de référence qui est versé au détenteur à l'échéance. Les rendements indiqués tiennent compte du taux de participation.

La caisse est l'émetteur du placement.

<sup>1</sup>Pour en connaître davantage sur la protection de l'assurance-dépôts, veuillez consulter [l'autorité.qc.ca](http://autorite.qc.ca).

<sup>2</sup>Sauf l'intérêt payé avant la date d'émission.

## COMPOSITION DU PLACEMENT

Le panier de référence est composé de 20 sociétés canadiennes issues de différents secteurs économiques. Chaque entreprise occupe le même poids dans le panier qui est réparti comme suit :

| Société                          | Secteur               |
|----------------------------------|-----------------------|
| Agrium Inc.                      | Matériaux             |
| Banque de Nouvelle-Écosse        | Services financiers   |
| Banque Nationale du Canada       | Services financiers   |
| Banque Toronto-Dominion          | Services financiers   |
| BCE Inc.                         | Services de télécomm. |
| Brookfield Asset Management Inc. | Services publics      |
| Cenovus Energy Inc.              | Énergie               |
| Cies Loblaw Ltée                 | Conso. de base        |
| CN (Cie des chemins de fer)      | Produits industriels  |
| Crescent Point Energy Corp.      | Énergie               |

| Société                     | Secteur                |
|-----------------------------|------------------------|
| Fortis Inc.                 | Services publics       |
| Gildan                      | Conso. discrétionnaire |
| Husky Energy Inc.           | Énergie                |
| Intact Corp. financière     | Services financiers    |
| Inter Pipeline Ltd.         | Énergie                |
| Power Corporation du Canada | Services financiers    |
| Rogers Communications Inc.  | Services de télécomm.  |
| Shaw Communications Inc.    | Services de télécomm.  |
| Société Canadian Tire Ltée  | Conso. discrétionnaire |
| Thomson Reuters Corp.       | Technologies           |

| Secteur                       | Poids (%)  |
|-------------------------------|------------|
| Services financiers           | 25,00      |
| Énergie                       | 20,00      |
| Services de télécommunication | 15,00      |
| Consommation discrétionnaire  | 10,00      |
| Services publics              | 10,00      |
| Consommation de base          | 5,00       |
| Matériaux                     | 5,00       |
| Produits industriels          | 5,00       |
| Technologies                  | 5,00       |
| <b>Total</b>                  | <b>100</b> |



## CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- avez un horizon de placement de 3 ans ou plus ;
- acceptez de renoncer au rendement garanti offert par une épargne à terme traditionnelle pour bénéficier d'une possibilité de rendement supérieur.
- souhaitez diversifier votre portefeuille ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;

## QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Ce placement garanti diffère d'une épargne à terme traditionnelle parce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

**Le rendement du placement est fonction de l'appréciation des titres de référence et ne peut être connu qu'à son échéance. Le rendement pourrait être nul à l'échéance.**

## COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Jusqu'à l'émission, votre placement produit des intérêts de 0,65 % par année. Entre la date d'émission et la date d'échéance, le rendement est déterminé en fonction de la variation des cours de référence, jusqu'à un maximum de 7,00 %. Afin de réduire l'effet d'un éventuel repli des marchés, nous prenons en compte la moyenne des lectures mensuelles des cours pendant les 3 derniers mois du terme.

Ce placement ne donne pas droit aux dividendes versés sur les titres de référence.

Pour tous les détails du calcul du rendement, veuillez lire la convention de placement.

**Le rendement variable est basé sur l'évolution du cours des titres de référence et pourrait être nul à l'échéance. Votre capital est toujours garanti à l'échéance.**

## COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Vous pouvez utiliser l'outil Suivi dynamique du rendement des placements garantis liés aux marchés en ouvrant une session dans AccèsD, section Épargne et placements, ou en consultant [desjardins.com/suivrerendement](https://desjardins.com/suivrerendement). L'information sur le rendement est présentée à titre indicatif seulement. Le rendement de votre placement est aussi inscrit sur votre relevé de compte mensuel Desjardins, à titre indicatif. Le rendement du placement n'est connu qu'à son échéance.

## QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

Peu avant l'échéance de votre placement, vous recevrez un avis par la poste ou dans AccèsD. À l'échéance, à moins d'instructions contraires de votre part communiquées dans AccèsD si le placement est admissible au renouvellement en ligne, ou auprès de votre conseiller, votre placement sera automatiquement réinvesti dans un produit de nature et de terme similaires.

## EST-IL POSSIBLE DE RACHETER MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

La convention de placement ne prévoit pas de possibilité de conversion ou de rachat avant l'échéance de ce placement.

## QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine, à sa seule discrétion, les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions effectuées sur les marchés boursiers, la caisse pourrait décider de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

## ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement, par la poste ou via AccèsD, pour demander à votre conseiller d'annuler votre placement.

## RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information :

- visitez [desjardins.com/pglm](https://desjardins.com/pglm) ;
- ouvrez une session dans AccèsD ;
- communiquez avec votre conseiller Desjardins ;
- composez le 514 224 7737 ou le 1 800 224 7737.

## PRIX ET DISTINCTIONS



**Meilleur distributeur, Canada**

Pour le total des ventes et la performance par produit

L'investisseur devrait lire la convention de placement avant d'investir. Elle peut être consultée sur [desjardins.com/pglm](https://desjardins.com/pglm).

Le présent document n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, cette dernière prévaut.